

Registre in-4° de 84 feuillets; papier vergé ; filigrane : écu renfermant les initiales P. P. et surmontant le nom de lieu ARCE. Reliure en parchemin, page d'un missel noté du XIV^e siècle. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations).

1634 (1er avril). — 1634 (31 août). — Fol. 2. Négociations avec l'Archevêque et le Parlement au sujet du secours : ceux-ci acceptent que la garnison de secours soit placée sous la juridiction des gouverneurs, sauf liberté aux officiers d'infliger aux soldats les châtiments ordinaires en cas d'infraction au devoir militaire (1er avril). — Fol. 2 v° et 3. Arrivée inopinée du duc de Lorraine et de sa femme ; les gouverneurs trouvent « fort étrange » qu'ils soient entrés dans la cité sans avis préalable, ce qui pourrait être cause « de très grands inconvénients ». Des commis seront envoyés au duc pour lui faire part du « mescontentement » des gouverneurs et du regret de ne pas le pouvoir protéger « à l'encontre d'une si grande puissance que celle du roi de France ». On le prierai de faire choix « d'une résidence plus assurée » — Fol. 3 v°. Envoi de deux commis à Dole pour conclure le traité de secours. La cité ne peut encore désigner le commandant de ce secours, car il n'est pas en ville et il faudra quelques jours pour obtenir son consentement (2 avril). — Fol. 5. Désignation de quatre commis pour aller visiter le duc de Lorraine et sa femme : ils feront présent au duc de six poinçons de vin blanc, de quatre setiers chacun, six bichots d'avoine et deux douzaines de flambeaux, et lui signifieront les résolutions de la cité. — Fol. 5 v°. Visite des commis au duc de Lorraine : celui-ci leur a fait entendre qu'il n'était que pour deux jours au plus dans la cité ; la duchesse était au lit et incommodée (3 avril). — Fol. 6. Grâce accordée à deux individus, coupables d'homicide, à la demande du duc de Lorraine et de la duchesse de Phalsbourg (4 avril). — Fol. 8. Refus de l'archevêque et du Parlement de conclure le traité de secours, avant la désignation du chef de ce secours par la cité : celui-ci ne pourra être ni citoyen, ni né dans la cité (6 avril). — Fol. 9-10. Décision de ne pas faire l'ostension du Saint-Suaire à Pâques en raison des troubles, et de la quantité de soldats étrangers qui sont dans la cité (7 avril). — Fol. 9 v°. Désignation de vingt-et-une pauvres filles citoyennes par la cité, en conformité du testament de feu Jacques de Saint-Mauris, abbé de Saint-Vincent ; l'héritier doit en choisir sept parmi celles-ci (8 avril). — Fol. 12.. Décision portant que chaque jour un gouverneur surveillera les travaux de construction du fort de Saint-Claude : il ne s'absentera que pour dîner (12 avril) — Fol 12 v°. Arrivée du marquis de Baden; quatre gouverneurs sont désignés pour le visiter (15 avril). — Fol. 13. On lui fait présent de quatre poinçons de vin blanc de quatre setiers chacun, et de quatre bichots d'avoine (17 avril). — Fol. 15 v°. Arrivée dans la cité du comte de Schomberg, ambassadeur impérial auprès du roi d'Espagne, avec sa femme et une longue suite : présent au comte de douze grands brocs de vin, moitié blanc, moitié clairet, et de quatre bichots d'avoine ; à sa femme de douze boîtes de confitures (23 avril). — Fol. 18. Dépôt fait aux gouverneurs par le marquis de Baden d'une petite caisse en bois de chêne, à fond de sapin, d'une pesanteur d'environ vingt livres, scellée des sceaux d'un conseiller et d'un secrétaire du marquis et de celui de la cité. — Reconnaissance de ce dépôt. — Fol. 18 v°. Conférence avec le Chapitre au sujet de la contribution pour les fortifications. — Fol. 19. Protestation de la cité contre l'interdiction faite par l'archevêque et le Parlement de choisir le chef du secours parmi les citoyens ou natifs de la cité (29 avril). — Fol. 20. Refus d'accorder le passage par la cité à une compagnie de quarante ou cinquante chevaux venant de Savoie, sur la demande du duc de Lorraine, « pour la grande conséquence que cela attirerait » (1er mai). — Fol. 21. Accord avec le Chapitre au sujet de la contribution aux fortifications. — Office votif à Saint-Etienne pour la bénédiction de la cité (2 mai). — Fol. 22. Autorisation accordée sur la demande du duc de Lorraine, pour l'entrée et le logement dans la cité de trente-trois Suisses de sa garde (7 mai). — Fol. 22 v°. Arrivée dans la cité du « comte de Fritsembec » allant prendre possession de la charge de général de l'artillerie en l'armée de la Ligue catholique : visite et présent. — Nouvelle visite des commis de la cité au duc de Lorraine pour lui « renouveler les offres précédentes » (8 mai). — Fol. 26 v°. Commis désignés pour « revêtir » l'inventaire des reliques des Cordeliers de la cité (16 mai). — Fol. 28 v°. Réception de maîtres boulangers. — Fol. 29. Demande au Chapitre de faire l'ostension du Saint-Suaire le dimanche après l'Ascension dans la forme accoutumée (19 mai). — Fol. 31. Nouvelle visite au duc de Lorraine. — Remerciements du comte de Maligny pour le bon accueil qui lui a été fait dans la cité (23 mai). — Fol. 32. Mise en liberté, à la demande de M de La Tour, mais avec expulsion de la cité, de Philippe Léon de Pontarlier, emprisonné pour diverses extorsions aux charretiers étrangers venant en cette cité pendant que la milice de la province était à Roulans. — Fol. 22 v°. Réception comme citoyen de Guyot Bressand, de Saône (26 mai). — Fol. 36 v°. Réception comme citoyen d'Etienne de Rouyer, de Saint-Omer. — Fol. 37. Permission donnée au chanoine Pierre Alix, sur présentation des bulles obtenues du pape, de prendre possession du temporel de l'abbaye Saint-Paul (3 juin). — Fol. 40 v°. Autorisation donnée au chevalier de Brisson d'entrer dans la cité avec vingt-cinq cavaliers, à condition de laisser les armes aux portes et de quitter la ville le lendemain (11 juin). — Fol. 41. Charge d'enseigne de la bannière Saint-Pierre, vacante par le décès de M. de Vellecley, donnée à Denis Poutier, sr de Saône (12 juin). — Fol. 43. Réception comme citoyen de Jean Laguille, d'Autun, apothicaire (17 juin).

Le reste du registre n'est que le brouillon incomplet du registre suivant.